

## **Titre à finalité professionnelle TEAVM**

# **Technicien Expert Après-Vente Motocycles**

Le Technicien Expert Après-Vente Motocycles réalise les opérations de contrôle, diagnostic et remise en état sur tout type de véhicules deux-roues motorisées, et plus particulièrement sur les systèmes suivants :

- À moteur thermique et transmission ;
- À gestion électrique ou multiplexée.
- Des systèmes mécaniques
- Des éléments constitutifs de la chaîne de traction d'un motorcycle électrique

Il est le référent technique au sein de l'atelier motocycles.

### **Objectifs :**

Le Technicien Expert Après-Vente Motocycles est capable de :

- Diagnostiquer et remettre en conformité des systèmes de gestion moteur des motocycles
- Diagnostiquer et réaliser la maintenance des systèmes mécaniques des motocycles
- Diagnostiquer, contrôler et remplacer des systèmes à gestion électronique / multiplexée des motocycles
- Diagnostiquer et remettre en conformité des composants de la chaîne de traction des motocycles électriques
- Assurer la relation clientèle de l'atelier motocycles
- Planifier les interventions de l'atelier motocycles
- Transmettre des savoir-faire et connaissances techniques

### **Contenu de la formation :**

➤ Diagnostic et remise en conformité des systèmes de gestion moteur des motocycles	164.0 heures
➤ Diagnostic et réaliser la maintenance des systèmes mécaniques des motocycles	210.0 heures
➤ Diagnostic, contrôle et remplacement des systèmes à gestion électronique / multiplexée des motocycles	73.5 heures
➤ Diagnostic et remettre en conformité des composants de la chaîne de traction des motocycles électriques	38.5 heures
➤ Relation clientèle de l'atelier motocycles	42.0 heures
➤ Planification des interventions de l'atelier motocycles	28.0 heures
➤ Transmission des savoir-faire et connaissances techniques	14.0 heures
➤ Suivi de l'évolution en entreprise	7.0 heures
➤ Recherche d'emploi et création d'entreprise	7.0 heures
➤ Préparation aux examens	28.0 heures
➤ Temps d'épreuves examens	18.0 heures
➤ <b>Durée totale de la formation :</b>	<b>630.0 heures</b>

## **Contenu de la qualification :**

### **A - Activités techniques**

-  Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :
  - Moteurs thermiques et équipements périphériques,
  - Ensembles mécaniques,
  - Systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
-  Pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à :

-  L'établissement de diagnostics,
  -  La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.
- Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

### **B - Organisation et gestion de la maintenance**

#### **B.1 - Organisation de la maintenance :**

-  En relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique,
-  Mise à jour et classement de la documentation technique,
-  Planification de l'intervention,
-  Agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
-  Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

#### **B.2 - Gestion de la maintenance :**

-  Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
-  Établissement de tout document d'atelier utile,
-  Établissement de devis, d'OR...,
-  Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

#### **B.3 - Fonction formation technique :**

-  Réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.,
-  Participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise / tutorat de jeunes en formation alternée,
-  Appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

### **C – Particularités du technicien expert après-vente motocycles :**

-  Accueil clientèle et restitution des véhicules,
-  Contrôle et interventions sur partie cycle,
-  Affectation, suivi et contrôle des activités confiées aux collaborateurs.

### **Le Titre à finalité professionnelle**

Le Titre à finalité professionnelle (TFP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Il est constitué en blocs et unités de compétences. Chaque Titre à finalité professionnelle est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif de certification de la Branche des Services de l'Automobile

# TEAVM : Fiche descriptive

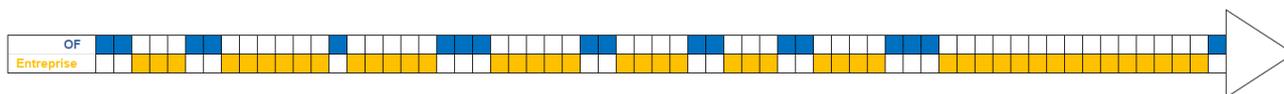
## Organisation de l'alternance

Dès la réussite de la journée de sélection, un accompagnement à la recherche d'un employeur est mis en place. Cette démarche reste tout de même de la responsabilité de l'apprenant.

La formation dure 15 mois, soit 63 semaines.

18 semaines sont réalisées en centre de formation sur des périodes d'une durée de 1 à 3 semaines.

La formation en entreprise se déroule sur 45 semaines par période de 3 à 6 semaines puis une période finale de 15 semaines.



## Modalités d'évaluation

Afin d'obtenir le Titre à finalité professionnelle "Technicien Expert Après-Vente Motocycles", le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du Titre. Les évaluations des blocs de compétences se font dès la fin de l'apprentissage de chaque bloc.

Le dossier représentant la totalité des épreuves de bloc constitue un support pour la validation du TFP et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum, à la fin de la formation lors de la dernière semaine. Une période de préparation à cet entretien est prévue dans le programme.

## Conditions d'accès

La formation TEAVM se fait par la voie de l'apprentissage, ce qui implique de signer un contrat avec un employeur avant le début de la formation.

Pour l'accès au Titre à finalité professionnelle par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Le Titre à finalité professionnelle s'adresse aux personnes suivantes :

-  Jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance
-  Salariés de la branche
-  Personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion
-  Salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile

## Modalités d'inscription

Sélection sur dossier : document téléchargeable sur notre site ou sur demande en nous contactant à l'adresse [contact@ecoleperformance.com](mailto:contact@ecoleperformance.com). Réponse sous 2 jours après étude du dossier de candidature. Des frais administratifs pour le passage des tests sont à prévoir.

## Délai d'accès

Les dossiers peuvent être déposés entre 12 mois et 2 mois avant l'entrée en formation.

## Sur convocation : Journée de sélection et d'informations

À la suite des tests écrits, un entretien individuel est réalisé. Il permet de mettre en corrélation, le niveau d'études, l'expérience professionnelle et les projets personnels réalisés, afin de déterminer quelles compétences sont transférables au projet professionnel envisagé. À l'issue de cette journée, le candidat est informé de l'admissibilité de son dossier.

Cette journée est aussi un moment clé pour une visite de l'établissement et transmettre aux candidats des informations pédagogiques et administratives en lien avec la formation.

# TEAVM : Fiche descriptive

## **Modalités d'accueil de personnes en situation de handicap**

Afin d'accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, nous étudions toutes les demandes au cas par cas.

Pour plus une information personnalisée à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la référente handicap Sandrine Cuche au 05.62.08.88.83 ou au 07.82.40.13.19 ou encore par mail à l'adresse [s.cuche@ecoleperformance.com](mailto:s.cuche@ecoleperformance.com).

## **Tarif**

Pour les apprentis, le coût de la formation est à charge de l'entreprise.

## **Dates de la prochaine formation**

Du 7 Juillet 2025 au 25 Septembre 2026

## **Nbre mini/maxi de places**

Le nombre de candidats par session est fixé entre 8 et 12 apprenants. Le travail pratique à l'atelier est réalisé par binôme.

## **Lieu de formation**

L'École de la Performance, 70 Avenue Claude Fior, Route d'Auch, 32110 NOGARO

## **Moyens pédagogiques et humains**

Les cours théoriques seront dispensés **100% en présentiel** dans une salle dédiée et équipée.

Un support de cours est fourni pour chaque module.

Les cours pratiques se déroulent en atelier dans les locaux du centre de formation.

Les modules de formation sont assurés par des professionnels du métier, spécialisés sur le sujet pour lequel ils forment les apprenants.

## **Suite de parcours**

La formation permet de trouver un emploi. Le technicien expert après-vente motocycles travaille dans des entreprises du commerce et de la réparation des deux roues motorisées, qui peuvent être :

-  Des entreprises de maintenance de motocycles à caractère sportif
-  Des concessionnaires
-  Des garages motocistes
-  Des réparateurs rapides accessoiristes

97 % des entreprises de la branche, qui interviennent dans la réparation des motocycles sont des TPE.

La formation TEAVM permet aussi d'accéder à la formation certifiante de :

 **Technicien de Préparation et d'exploitation de Véhicules de Compétition**

Sarl L'ECOLE DE LA PERFORMANCE – 70 Avenue Claude Fior - Route d'Auch - 32110 Nogaro

Tél. : 05 62 08 88 83 – [contact@ecoleperformance.com](mailto:contact@ecoleperformance.com) – [www.ecoleperformance.com](http://www.ecoleperformance.com)

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE - SIRET 501403232 000 17 – APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 32 00362 32 auprès du Préfet de Région Occitanie - ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

